Centre des Arts du Cirque Piste d'Azur

Projet pédagogique 2011-2012

Pratique amateur

Ce projet pédagogique a fait l'objet d'une actualisation en septembre 2011

Notre école est affiliée à la Fédération Française des Ecoles de Cirque (FFEC), collectif engagé dans le mouvement pour la reconnaissance pleine et entière des Arts du Cirque.

Ce réseau se veut un réseau permettant un enrichissement mutuel, une confrontation des idées et des pratiques.

Notre école est une association type loi 1901 et notre projet est imprégné d'une dose importante d'éducation populaire.

Il s'agit pour nous, au travers d'une activité artistique autant que physique, de former des jeunes qui deviendront des adultes et dont nous espérons qu'ils seront des citoyens actifs, responsables, capables de choix réfléchis.

Les composantes de notre école répondent à une cohérence globale que nous avons choisie d'axer sur l'art, le groupe et l'individu.

En effet, ce vers quoi nous voulons aller, c'est l'autonomisation, la responsabilisation, les rencontres.

Pour ce faire nous avons mis en place un système d'apprentissage orienté vers le groupe, la rencontre avec d'autres ; les apprentissages, les aides et les parades se font avec les autres…

Les formateurs ont un rôle central : ils dynamisent, stimulent et sont des personnes ressources.

Nous ne voulons pas que le cirque soit un « sport »,

« Le cirque est un art, il s'enseigne dans le respect de la personne ».

Ce projet pédagogique est décliné en objectifs généraux. Chacun de ces trois objectifs généraux est ensuite décliné en objectifs intermédiaires, eux aussi au nombre de trois : l'individu, le groupe, le pédagogue. Pour chaque objectif intermédiaire les moyens à mettre en œuvre sont listés ainsi que les moyens d'évaluation.
Dans les moyens à mettre en œuvre, ne sont pas repris les moyens matériels globaux de l'association : le matériel « cirque », les chapiteaux, les véhicules, etc. Ils font bien systématiquement partie des moyens à utiliser.

Enfin, ce projet décline des objectifs pédagogiques. Concrètement, il s'appuie sur un programme pluri-annuel, défini et adapté tous les ans par l'équipe pédagogique. Ce programme fixe des objectifs à atteindre. Mais ce n'est qu'un indicateur, un guide pour le pédagogue...

OBJECTIFS GENERAUX

- Autonomiser
- Responsabiliser
- Rencontrer

1. OBJECTIFS INTERMEDIAIRES pour « AUTONOMISER »

1.1 L'individu

Moyens à mettre en oeuvre

- Rédiger des objectifs.
- Donner les informations.
- Discuter sur les objectifs à atteindre.
- Mettre le matériel et la documentation à disposition.
- Mettre en place une pédagogie de type participative.
- Amener une réflexion sur ses propres limites.
- Mettre en place des temps sur les évaluations.

Moyens d'évaluation

1.1.1 L'élève est capable d'organiser son travail à partir des objectifs et de l'évaluer

- Vérifier si les objectifs écrits ont étés réalisés.
- Vérifier si l'élève sait choisir une échauffement en lien avec la séance.
- Vérifier si l'élève sait utiliser correctement le bon matériel.
- Vérifier si l'élève sait s'étirer en fin de séance.
- Vérifier si l'élève sait travailler correctement.
- Comparer notre évaluation et son auto évaluation.

1.1.2 L'élève est capable d'utiliser le matériel correctement.

- L'élève connait-il le nom du matériel ?
- L'élève sait-il où se range la matériel ?
- L'élève sait-il comment s'utilise la matériel ?

1.1.3 L'élève est capable d'aller chercher les informations nécessaires.

- L'élève sait où se trouve le centre de documentation.
- L'élève a utilisé le centre de documentation au moins 3 fois dans la saison.
- L'élève sait à qui s'adresser pour trouver les informations nécessaires (spectacles et /ou autres).

1.1.4 L'élève est capable de connaître ses limites.

- L'élève n'a pas eu plus de 2 blessures dans la saison.
- L'élève a atteint au moins 50% des objectifs techniques du programme pluri- annuel.

1.1.5 L'élève est capable de se fixer des objectifs réalisables et de les évaluer.

- L'élève sait fixer des objectifs de travail en fonction des techniques.
- L'élève a atteint au moins 80 % de ses objectifs.
- Son auto-évaluation correspond à au moins 75% de l'évaluation du pédagogue.

1.2 Le groupe

Moyens à mettre en oeuvre

- Mettre en place une pédagogie participative.
- Mettre le matériel et la documentation à disposition.
- Débattre sur les objectifs à atteindre.
- Mettre en place des temps d'évaluation.

Moyens d'évaluations

1.2.1 Le groupe est capable d'organiser un travail en tenant compte des individus.

- Le groupe organise une séance de travail sous l'observation d'un autre pédagogue.

1.2.2 Le groupe est capable de se fixer des objectifs réalisables et de les évaluer.

- L'élève sait fixer des objectifs de travail.
- L'élève a atteint au moins 80 % de ses objectifs.
- Son auto-évaluation correspond à au moins 75% de l'évaluation du pédagogue.

1.3 Le pédagogue

Moyens à mettre en oeuvre

- Utiliser le centre de documentation.
- Former le personnel.
- Réunir l'équipe.
- Ré-évaluer régulièrement le Projet Pédagogique.

Moyens d'évaluation

1.3.1 Le pédagogue est capable d'aller chercher les informations nécessaires.

- Le pédagogue utilise au moins 1 fois par semaine le centre de documentation.
- Le pédagogue consulte au moins une fois par semaine les sites internet.
- Le pédagogue sait à qui s'adresser pour trouver les informations nécessaires.

1.3.2 Le pédagogue est capable d'organiser son travail à partir d'objectifs et de l'évaluer.

- Le pédagogue connait et utilise les documents de références.
- Le pédagogue tient à jour son cahier de cours.

1.3.3 Le pédagogue est capable de se fixer des objectifs réalisables et de les évaluer.

- Le pédagogue atteint 80% des objectifs figurant dans son cahier.

1.3.4 Le pédagogue est capable d'utiliser le matériel pédagogique.

- Le pédagogue connait tout le matériel pédagogique mis à sa disposition.
- Le pédagogue sait utiliser le matériel.

2. OBJECTIFS INTERMEDIAIRES pour « RESPONSABILISER »

2.1 l L'individu

Moyens à mettre en oeuvre

- Développer les relations parents-pédagogues.
- Mettre à disposition les documents de référence.
- Débattre sur les questions de civisme.
- Débattre sur les question écologique.
- Mettre en place une pédagogie participative.

Moyens d'évaluation

2.1.1 L'individu est capable de respecter le règlement intérieur.

- L'individu connait le règlement intérieur.
- L'individu applique applique le règlement intérieur.

2.1.2 L'individu est capable de prendre part à la vie de l'association.

- L'individu sait ce qu'est une association.
- L'individu connait l'association.
- L'individu connait les moments importants de la vie de l'association.
- L'individu participe aux moments importants de la vie de l'association.

2.1.3 L'individu est capable d'avoir un comportement éco-responsable.

- L'individu connait les risques liés au non respect de l'environnement.
- L'individu éteint les lumières, il coupe l'eau.
- L'individu connait et sait sait utiliser le tri sélectif.

2.2 Le groupe

Moyens à mettre en oeuvre

- Mettre à disposition les documents de référence.
- Débattre sur les questions de civisme.
- Mettre à disposition le matériel.
- Informer sur le mode d'emploi.

Moyens d'évaluation

2.2.1 Le groupe est capable de fonctionner sans déranger les autres groupes.

- Le groupe connait les autres groupes qui fonctionnent en même temps.
- Le groupe sait respecter les espaces de travail.
- Le groupe sait travailler sans faire de bruit.

2.2.2 Le groupe est capable de mettre en place des situations favorisant l'entraide entre les membres.

- Le groupe sait aménager l espace de travail en toute sécurité.
- Le groupe sait organiser les ateliers de travail collectif avec aide et/ou parade.

2.3 Le pédagogue

Moyens à mettre en oeuvre

- Mettre à disposition les documents de référence.
- Former.
- Se réunir.
- Ré -évaluer régulièrement.

Moyens d'évaluation

2.3.1 Le pédagogue est capable d'assimiler, de respecter et de faire respecter le

règlement intérieur.

- Le pédagogue connait le règlement intérieur.
- Le pédagogue applique le règlement intérieur.
- Le pédagogue fait appliquer le règlement intérieur.

2.3.2 Le pédagogue est capable d'avoir un comportement éco-responsable.

- Le pédagogue connait les risques liés au non respect de l'environnement.
- Le pédagogue éteint les lumières.
- Le pédagogue coupe l'eau.
- Le pédagogue connait le tri sélectif.
- Le pédagogue applique le tri sélectif.

2.3.3 Le pédagogue est capable de prendre part à la vie de l'association.

- Le pédagogue connait l'association.
- Le pédagogue connait les moments importants de la vie de l'association.
- Le pédagogue participe aux moments importants de la vie de l'association.

2.3.4 Le pédagogue est capable de prendre toute décision nécessaire à la sécurité du groupe et des individus.

- Le pédagogue connait les procédures de sécurité.
- Le pédagogue les applique correctement.
- Le pédagogue suit les formations.

2.3.5 Le pédagogue est capable de mettre en oeuvre le projet pédagogique.

- Le pédagogue connait le Projet Pédagogique.
- Le cahier de cours du pédagogue décline le Projet Pédagogique.

2.3.6 Le pédagogue est capable d'utiliser les locaux et le matériel.

- Le pédagogue connait l'utilisation des locaux et du matériel.
- Le pédagogue laisse les locaux utilisés en bon état (éteint , rangé et propre).
- Le pédagoguer informe lors de la détérioration du matériel.

3.OBJECTIFS INTERMEDIAIRES pour « RENCONTRER »

3.1 Au sein du groupe

Moyens a mettre en oeuvre

- Mettre en place une pédagogie participative.
- Mettre en place une cohésion de groupe.

Moyens d'évaluation

3.1.1 L'élève est capable de connaître tous les membres du groupe.

- L'élève sait nommer tous les membres d'un groupe.
- L'élève connait les capacités des autres membres du groupe.

3.1.2 L'élève est capable d'être connu par les membres du groupe.

- Les membres du groupe connaissent le prénom de chaque membre du groupe.
- Les membres du groupe connaissent les capacités de chaque membre du groupe.

3.1.3 L'élève capable de travailler avec tous les membres du groupe.

- L'élève est capable de travailler indifféremment avec chaque membre du groupe.

3.2 Au sein de l'école

Moyens à mettre en oeuvre

- Informer sur les évènements mis en place.
- Mettre en place des évènements.
- Organiser des relations parents- pédagogues- enfants.

Moyens d'évaluation

3.2.1 L'élève est capable de connaître les différents groupes existants.

- L'élève connait l'existence des autres cours de l'école.

3.2.2 L'élève est capable de s'intéresser au travail des autres groupes.

- L'élève va voir les essais de cirque.
- L'élève va voir les présentations de travaux d'élèves dans lequel il ne joue pas.
- L'élève va voir le spectacle de la FPA.

3.2.3 L'élève est capable de participer à d'autres actions proposées par PDA.

- L'élève participe aux sorties et voyages proposés.
- L'élève participe au relais culturel.
- L'élève participe aux stages.
- L'élève participe à la vie associative de Piste d'Azur.
- L'élève assiste aux rencontres organisées.

3.3 A l'extérieur

Moyens à mettre en oeuvre

- Diffuser des informations.
- Inciter à aller chercher les informations.
- Echanger sur l'actualité des arts vivants.

Moyens d'évaluation

3.3.1 L'élève est capable d'assister à des spectacles de cirque.

- L'élève est allé voir au moins 3 spectacles de cirque dans la saison.

3.3.2 L'élève est capable d'assister à des spectacles divers.

- L'élève est allé voir au moins 1 spectacle d'un autre art.

3.3.3 L'élève est capable de connaître les vies fédérales.

- L'élève sait à quoi sert sa licence.
- L'élève sait nommer FREC, FFEC, FEDEC.

3.3.4 L'élève est capable de participer à des manifestations circassiennes.

- L'élève participe aux présentations de routine.
- L'élève participe aux essais de cirque.
- L'élève participe aux animations de rues.
- L'élève participe aux rencontres.
- L'élève participe à Circa, conventions,championnats.

3.3.5 L'élève est capable de nous donner des informations sur les différentes manifestations circassiennes.

- L'élève a rapporté au moins 1 fois dans la saison, une information précise sur un

événement circassien extérieur.